Aux Familles Catholiques

Quelle que soit votre opinion politique, nous vous demandons de méditer ces déclarations :

M. MITTERRAND, le 21 septembre 1965, à PARIS :

« Les fonds publics doivent servir à l'école publique. »

Le 24 octobre, à CHATEAU-CHINON :

« L'intégration progressive des établissements privés dans l'enseignement public devient un fait inéluctable et même raisonnable. »

Lorsque M. Michel DEBRE faisait voter, au mois de décembre 1959, la loi d'aide à l'enseignement privé, M. Guy MOLLET déclarait à la tribune de l'Assemblée Nationale :

« La date du 23 décembre 1959 comptera dans l'histoire de notre République. Vous savez bien qu'un jour, dont j'ignore la date, proche ou lointain, mais certain, de nouvelles majorités reviendront à l'entière séparation de l'Etat et des Eglises. Vous le savez, vous ne pouvez pas l'ignorer.

« Or, ce jour-là, vous ne pouvez pas non plus l'ignorer, car ce sera la conséquence des décisions que vous prenez aujourd'hui, tous ceux, établissements et maîtres, qui auront sollicité des fonds publics, seront considérés, « ipso facto », comme ayant affirmé leur vocation à entrer dans le service public et il en sera ainsi fait. »

Que se passerait-il demain si M. MITTERRAND était élu ? Que deviendraient nos écoles ? La réponse est trop claire pour qu'elle ne fasse pas réfléchir ceux qui seraient tentés de s'abstenir ou de voter pour M. MITTERRAND.